



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
VILLE DE BARKMERE TENUE LE 14 MAI 2011 À 10 H  
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**

**BARKMERE**

---

<b>Étaient présents :</b>	Le maire Les conseillers (ère)	Luc Trépanier Laurent Barbé France Boucher Jake Chadwick Jean Dubois Stephen Lloyd
<b>Était absent :</b>	La directrice générale Le secrétaire-trésorier Le conseiller	Caroline Dion Robert Mearns Marc Fredette

---

**1. Résolution 2011-47  
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean Dubois, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**2. Résolution 2011-48  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2011**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès verbal du conseil municipal tenue le 9 avril 2011 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**3. Communications**

**3.1 Annonces**

Le maire Luc Trépanier informe qu'une vente pour taxes aura lieu à 10h00 au Bureau de la publicité foncière de la circonscription foncière d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, salle 219, à Lachute le 21 juin 2011.

Il informe également des raisons de l'absence du conseiller Marc Fredette qui est au chevet de son père malade. Le Conseil de la Ville de Barkmere désire donc lui souhaiter prompt rétablissement.

**3.2 Correspondances**

Une lettre a été reçue du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune reconnaissant que les règlements municipaux peuvent s'appliquer à la construction de chemins sur les terres publiques. Par ailleurs, une rencontre est prévue avec les représentants du ministère la semaine prochaine.

**3.3 APLÉ**

Rien à signaler.

**3.4 Affaires du village**

Rien à signaler.

### 3.5 Suivi de la dernière séance

Tour de transmission de Bell Mobilité	La Ville est sans nouvelle de Bell mobilité depuis la dernière séance. Un suivi est assuré.
Véhicules motorisés dans les ruisseaux	Une rencontre avec Hydro-Québec est prévue la semaine prochaine afin de discuter de solutions possibles.
Véhicules tout terrain sur le chemin Barkmere	La Sûreté du Québec a été contactée. Des opérations seront planifiées à l'automne. Entre temps, la SQ demande la collaboration des citoyens afin de lui fournir de l'information sur la date et l'heure de la journée où il y a de la circulation de VTT sur le chemin Barkmere.
Rapport d'incendie	La réponse est toujours attendue.
Lampadaire défectueux situé sur le chemin Barkmere	Une demande à Hydro-Québec a été formulée.
Plan de mesure d'urgence	Un Plan de mesure d'urgence avait été préparé à l'époque du Maire Douglas Lloyd. Le comité créé par le Conseil travaillera à sa mise à jour.

### 3.5 Période de questions

Intervenant	Sujet
Audrey Bennett	À propos du Plan de mesure d'urgences, quel genre d'urgence ce plan est-il appelé à prévoir?
Audrey Bennett	Est-ce que l'information contenue dans le plan est diffusée au public?
Wilfried Fink	Des personnes se servent de l'ancien débarcadère au chemin Duncan pour transporter des matériaux de construction à leur chalet, et qu'apparemment, ils auraient l'autorisation de la Ville et du propriétaire du terrain.
Jean Mathieu	Pourquoi le projet de règlement n°212 ne vise que le chemin Duncan, et pas le chemin des Jésuite?
Jean Mathieu	Quels sont les objectifs d'inclure les mots « pertes, réclamations et dommages » à l'article 5 du Règlement n°212?
Wilfried Fink	La Ville a-t-elle l'intention de prendre en charge la gestion des chemins?
Wilfried Fink	Vu l'état de la signalisation « Private Road » sur le chemin Duncan, est-il prévu de la remplacer?
Wilfried Fink	Que faire avec la présence de VTT sur le chemin Duncan?
Jean Laurier	À propos de la présence de véhicules motorisés dans les ruisseaux en amont du Lac, il paraît qu'un groupe de personnes en font la promotion sur <i>You Tube</i> .
Jean Laurier	À propos des relevés de Biofilia sur la qualité de l'eau du Lac des Écorces, ces analyses ont-elles pour but de vérifier l'impact de la présence de ces véhicules dans les ruisseaux sur la qualité de l'eau du Lac?

## 4. Administration

### 4.1 Rapport du directeur général

Comme l'année dernière, une distribution gratuite d'arbres aura lieu le 28 mai 2011 au Centre communautaire.

Les agents du recensement ont laissé le questionnaire à toutes les résidences. La Ville invite tous ses résidents à le remplir soit en format papier ou par le biais du site internet de Statistiques Canada.

#### **4.2 Avis de mutations**

Aucun.

#### **4.3 Permis et certificats**

Permis (0), certificats d'autorisation (0), pompage septique (0).

#### **4.4 Ressources humaines**

##### **4.4.1 Résolution 2011-49**

##### **Embauche d'un inspecteur en bâtiments, en environnement et en navigation**

**Considérant que** l'inspecteur Pierre Gagnon a démissionné de son poste le 8 mars 2011;

**Considérant que** la Ville de Barkmere a conclu une entente inter-municipale de partage des services d'un inspecteur avec la Municipalité de Montcalm;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère France Boucher, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere entérine l'engagement de M. Alexandre Clermont à titre d'inspecteur en bâtiment, en environnement et en navigation, en date du 3 mai 2011;

**Que** la rémunération de M. Alexandre Clermont soit de 20\$ de l'heure durant sa période de probation de trois (3) mois, et de 22\$ de l'heure par la suite, plus les avantages sociaux prévus par les lois et règlements en vigueur;

**Que** la Ville de Barkmere nomme Alexandre Clermont fonctionnaire désigné conformément au Règlement sur les permis et certificats n° 204 avec tous les pouvoirs et obligations qui y sont prévus et ce, de façon rétroactive à la date de son embauche;

**Que** la Ville de Barkmere informe la Municipalité de Montcalm qu'Alexandre Clermont est le fonctionnaire désigné dans l'entente inter-municipale de partage des services d'un inspecteur.

#### **ADOPTÉE**

##### **4.4.2 Résolution 2011-50**

##### **Embauche d'une préposée au débarcadère**

**Considérant que** la Ville de Barkmere requiert les services d'un préposé au débarcadère à temps plein durant la saison estivale;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere entérine l'engagement de Mme Marie-Catherine Perez à titre de préposée au débarcadère, en date du 7 mai 2011;

**Que** la rémunération de Mme Marie-Catherine Perez soit de 9,65\$ de l'heure, plus les avantages sociaux prévus par les lois et règlements en vigueur.

#### **ADOPTÉE**

### **5. Finances**

#### **5.1 Comptes à payer**

##### **5.1.1 Résolution 2011-51**

##### **Comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par la conseillère France Boucher et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient payés :

2011-05-2294	Caroline Dion	Salaire - Dir.Gén. (au 05-06-2011)	1 689,51
2011-05-2295	Caroline Dion	Salaire - Dir.Gén. (au 05-20-2011)	1 689,51
2011-05-2296	Yvon Dion	Salaire - Chef. des instl.pub.	961,27
2011-05-2297	Robert A.C. Mearns	Salaire - Sec.- très.	1 709,08
2011-05-2298	Bell Canada	Téléphones - HdeV.	153,72
2011-05-2299	Bell Canada	Téléphones - serv.d'urgence	93,48
2011-05-2300	Hydro Québec	Éclairage de la rue	322,13
2011-05-2301	Municipalité de Montcalm	Contrat - Entret.ch.Duncan	4 038,06
2011-05-2302	Soc.Coop.Agr.Fermes Nord	Chauffage - inst.public	607,47
2011-05-2303	Chauffage Laurentien	Contrat entretien sys. de chauffage	205,00
2011-05-2304	J.V. Maintenance Inc.	Contrat quai loués 2011 - 75%	8 289,64
2011-05-2305	Defi Sport Marine Inc	Entretien - bateau securité	116,64
2011-05-2306	Tideland Signal Canada	Dépense de la navigation - lumière	707,70
2011-05-2307	Michael Jake Chadwick	Dép. - caucus	109,50
2011-05-2308	Michael Jake Chadwick	Équipement - analyse d'eau	2 366,17
2011-05-2309	Yvon Dion	Dép. - Chef. des instl.pub.	368,50
2011-05-2310	Robert A.C. Mearns	Dépense: sec.-très.	552,50
2011-05-2311	Robert A.C. Mearns	Petit caisse - Sec-très.	269,78
2011-05-2312	Iona Miller Dion	Salaire - Gardien (04-24/05-13)	458,36
2011-05-2313	Caroline Dion	Petit caisse/Dép.-Dir.Gén/I.B.	406,17
2011-05-2314	Xtreme Miller Sport	Dép - Sécurité	54,73
2011-05-2315	Thémis Multifactum Inc.	Dép.légal (Blackwell-Saakal)	794,75
2011-05-2316	R.Gordon Miller	Contrat - Déneigement (1/2)	1 300,00
2011-05-2317	Rec Gen Canada	Ded.à la source - Canada	1 462,87
2011-05-2318	Min du Revenu du Québec	Ded.à la source - Québec	2 850,68
2011-05-2319	Freshwater Research	Dép.analyse du Lac	2 237,00
2011-05-2320	Yvon Dion	Entretien des chemins - nettoyage	800,00
2011-05-2321	Yvon Dion	Dép - Séc/HdeV	66,96
2011-05-2322	Bell Mobilité	Téléphone - Pageette	70,45
2011-05-2323	Hydro Québec	Hydro - HdeV/Cent.commun.	370,28
2011-05-2324	Fasken Martineau	Légal(Blackwell-Saakal au 12/31/10)	1 863,19
2011-05-2325	Fasken Martineau	Légal(Blackwell-Saakal au 01/31/11)	5 606,46

## ADOPTÉE

### **5.2 Règlement n°212 créant une réserve financière pour les dépenses d'entretien du chemin Duncan**

La directrice générale Caroline Dion, responsable de l'accès aux documents, a mis à la disposition du public des copies du projet de règlement au début de cette séance.

Le maire Luc Trépanier demande à chacun des membres du Conseil s'ils ont reçu le projet de règlement au moins deux (2) jours juridiques avant la séance, et s'ils ont lu le projet de règlement. Tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu et l'avoir lu.

#### **Résolution 2011-52**

#### **Dispense de lecture du projet de Règlement n°212**

**Considérant que** l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

**Considérant qu'**une copie du projet de règlement 212 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

**Considérant que** tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le projet de règlement 212 et renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du projet de règlement n°212 créant une réserve financière pour les dépenses d'entretien du chemin

Duncan.

### **ADOPTÉE**

Le maire Luc Trépanier explique que ce règlement a pour but de créer une réserve financière afin de régulariser la perception de la taxe spéciale destinée à l'entretien du chemin Duncan, et d'assurer que l'entretien du chemin Duncan soit conforme aux règles environnementales et d'urbanisme. Les dépenses récurrentes d'entretien seront donc payées à même les sommes perçues auprès des résidents du ce secteur seulement par cette taxe spéciale, et mises dans cette réserve.

#### **Résolution 2011-52.1** **Amendement au projet de Règlement n°212**

**Il est proposé par** le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents,

**Que** l'article 3, alinéa 2, soit amendé par le retrait de « possédant au moins un logement et... » et « similaires »;

### **ADOPTÉE**

#### **Résolution 2011-52.2** **Amendement au projet de Règlement n°212**

**Il est proposé par** la conseillère France Boucher, appuyée par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents,

**Que** le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 9 soit supprimé.

### **ADOPTÉE**

#### **Résolution 2011-53** **Adoption du Règlement n°212**

Le conseiller Jean Dubois demande le vote.

Le maire Luc Trépanier procède à un vote nominatif.

En faveur de l'adoption du Règlement n°212, tel qu'amendé séance tenante:

Laurent Barbé  
France Boucher  
Jake Chadwick  
Stephen Lloyd

Contre:

Jean Dubois

En vertu de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Luc Trépanier s'abstient de voter.

Par conséquent, le Règlement n°212, tel qu'amendé séance tenante, est adopté.

#### **5.3 Résolution 2011-54** **Acquisition d'un logiciel de comptabilité**

**Considérant que** la Ville de Barkmere a fait une demande de soumissions en vue d'acquérir un nouveau logiciel de comptabilité municipale, en vertu de l'article 573.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19);

**Considérant qu'**un seul fournisseur a accepté de présenter une offre et que celle-ci s'élève à plus de 30 000\$ et dépasse ainsi grandement le budget de la Ville de Barkmere prévu à cette fin;

**Considérant que** la solution présentement utilisée par le secrétaire-trésorier, soit Sage Simple Comptable, pourrait être mise à jour et la base de données recréée afin de respecter les exigences du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et ce, à une fraction du prix des solutions spécialisées;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere procède à l'achat d'une nouvelle version du logiciel Sage Simple Comptable;

**Que** la somme totale pour cet achat n'excède pas 1 000\$ plus les taxes applicables.

#### **ADOPTÉE**

### **5.4 Dépôt du rapport du secrétaire-trésorier**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le secrétaire-trésorier dépose son rapport.

## **6. Environnement**

### **6.1 Rapport du Comité consultatif en environnement**

Le conseiller Jake Chadwick présente les objectifs et priorités décidées par le Comité lors de sa dernière séance du 13 avril 2011.

### **6.2 Nomination au Comité consultatif en environnement**

#### **Résolution 2011-55**

#### **Nomination au Comité consultatif en environnement**

**Considérant que** Mme Brenda Bartlett a démissionné du Comité consultatif en environnement, à titre de représentante de l'Association de protection du Lac des Écorces;

**Considérant que** le Règlement n°165 prévoit que le mandat des membres autre que ceux du Conseil municipal est d'une année, renouvelable pour deux années;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** M. Doug Hartley soit nommé comme représentant de l'Association de protection du Lac des Écorces au Comité consultatif en environnement pour une période d'une année;

**Que** les mandats de Marie-Hélène Gauthier, Stuart Jack et Pierre Trempe soient renouvelés pour une période de deux années.

#### **ADOPTÉE**

#### **Résolution 2011-56**

#### **Remerciements à Madame Brenda Bartlett**

**Considérant** la démission de Madame Brenda Bartlett à titre de membre du Comité consultatif en environnement;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere remercie Madame Brenda Bartlett pour son implication au sein du Comité consultatif en environnement.

#### **ADOPTÉE**

### **6.3 Avis de motion**

Le conseiller Jake Chadwick donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement modifiant le Règlement n°165 établissant le Comité consultatif en environnement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), à une séance

subséquente de ce Conseil

## **7. Services publics**

Le conseiller Stephen Lloyd quitte la séance à 11h35.

### **7.1 Résolution 2011-57**

#### **Installation d'une borne sèche**

**Considérant que** le schéma de couverture de risque de la MRC des Laurentides prévoit que la Ville de Barkmere doit installer au moins une borne sèche sur son territoire;

**Considérant que** le service des incendies a déjà identifié le site optimal pour l'installation de la borne sèche dans la zone du débarcadère;

**Considérant que** la Ville de Barkmere a déjà fait l'acquisition de l'équipement nécessaire par le passé et qu'il est souhaitable de procéder à l'installation de la borne le plus tôt possible avant le début de la haute saison estivale;

**En conséquence**, il est proposé par France Boucher, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere mandate la directrice générale de procéder à l'octroi d'un contrat pour l'installation d'une borne sèche dans la zone du débarcadère;

**Que** la somme totale pour cette installation achat n'excède pas 4 500\$ incluant les taxes applicables.

#### **ADOPTÉE**

## **8. Communications**

### **8.1 Bulletin**

Malgré quelques retards dans l'échéancier, le bulletin sera publié d'ici la fin du mois.

## **9. MRC et affaires gouvernementale**

### **9.1 Résolution 2011-58**

#### **Demande de subvention dans le cadre du Pacte rural pour le projet de parc des résidents**

**Considérant que** le Conseil municipal a démontré son intérêt pour créer un parc riverain à l'usage des résidents de la Ville, principalement ceux et celles qui habitent dans un secteur non-riverain au Lac des Écorces;

**Considérant que** les besoins exprimés par les citoyens par voie d'un sondage mené à l'hiver 2010-2011 vont au-delà du plan original préparé par le comité de travail sur le projet de parc;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère France Boucher, secondée par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere effectue une demande dans le cadre du programme Pacte Rural 2011-2012 pour financer une partie du projet de création d'un parc riverain pour les résidents de la Ville.

**Que** la Ville de Barkmere autorise la directrice générale à agir à titre de répondant et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

#### **ADOPTÉE**

### **9.2 Résolution 2011-59**

#### **Demande de subvention dans le cadre du Pacte rural pour le projet sur la qualité de l'eau**

**Considérant que** le projet triennal de collecte de données sur la qualité de l'eau du Lac des Écorces se poursuit en 2011;

**Considérant que** l'experte Gertrud Nuremberg doit continuer son travail pour élaborer

le profil de la capacité d'absorption du Lac;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere effectue une demande dans le cadre du programme Pacte Rural 2011-2012 pour financer une partie des honoraires versés à Mme Gertrud Nuremberg, ainsi que les prélèvements et analyses qui seront effectués au cours de l'été 2011.

**Que** la Ville de Barkmere autorise la directrice générale à agir à titre de répondant et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

### **ADOPTÉE**

#### **9.3 Résolution 2011-60**

##### **Nomination d'un représentant au Comité inter-municipal des loisirs**

**Considérant que** la Ville de Barkmere a été approchée par la municipalité d'Arundel pour constituer un Comité inter-municipal des loisirs, avec les municipalités de Montcalm et Huberdeau;

**Considérant que** l'objectif de ce Comité est de coordonner l'organisation d'activités régionales de loisirs, tel le Carnaval des 4 Villages;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere nomme Madame Susan De Schulthess à titre de représentante du Conseil municipal de Barkmere au Comité inter-municipal des loisirs;

**Que** cette représentante ne recevra aucune rémunération de la Ville de Barkmere, à l'exception du remboursement de ses frais de déplacement s'il y a lieu, et ne puisse en aucun temps et d'aucune manière lier ou engager la Ville de Barkmere et le Conseil municipal;

**Que** cette représentante fasse rapport au maire de Barkmere cinq (5) jours avant chaque séance du Conseil municipal, pour les mois où ledit comité se réunit.

### **ADOPTÉE**

#### **9.4 Résolution 2011-61**

##### **Exploration et exploitation minière sur le territoire de la Ville de Barkmere**

**Considérant que** la *Loi sur les mines* (L.R.Q. c. M-13.1) permet au gouvernement du Québec d'octroyer des permis d'exploration et d'exploitation de mines partout sur le territoire québécois, y compris le territoire municipalisé situé en dehors des terres du domaine de l'État;

**Considérant que** l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) permet l'exploration, la recherche, la mise en valeur et l'exploitation des ressources minières, sans tenir compte des plans d'urbanisme des municipalités et des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté;

**Considérant que** l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme comporte un article qui soustrait les activités minières de la planification urbaine;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère France Boucher, secondée par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere appuie la Fédération québécoise des municipalités dans sa demande de retrait de l'article 327 de l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme, qui soustrait les activités minières de la planification urbaine;

**Que** la Ville de Barkmere exige du Ministère des Ressources naturelles qu'aucun permis, autorisation, bail, claim, d'exploration ou d'exploitation de mines ne soit accordé sur le territoire de la Ville de Barkmere, sans l'accord du Conseil municipal de la Ville, dans le respect du plan d'urbanisme de la Ville.

**ADOPTÉE**

**10. Levée de l'assemblée**

La prochaine séance régulière du Conseil aura lieu le 11 juin 2011, à 10h00, au Centre communautaire de Barkmere.

**10.1 Résolution 2011-62**

• **Levée de l'assemblée**

**Il est proposé** par le conseiller Laurent Barbé, appuyé par le conseiller Jean Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la présente séance du conseil soit et est levée.

**ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Dion, greffière-adjoint